



DEMANDE DE SUBVENTION

Formation des *Entraîneures de golf communautaire* (PGA du Canada – PNCE)

Formation réservée aux femmes et aux filles de 16 ans et plus

Cette formation s'adresse aux personnes intéressées à intervenir auprès des enfants pour les initier au golf. Il peut s'agir de la responsable des juniors de votre club, d'un parent membre de votre club, un membre de votre personnel, un junior de votre programme qui pourrait aider les plus jeunes.

Pour plus de détails sur la formation, référez-vous au feuillet d'information de la PGA du Canada.

Conditions d'admissibilités pour une subvention :

- Être associé à un club qui offre des services de développement du golf junior mis en œuvre par un professionnel de golf membre de la PGA du Canada;
- Être membre de Golf Québec / Golf Canada ou de la PGA du Canada;
- Le club doit être membre de Golf Québec / Golf Canada.

Pour présenter votre demande :

- a) Faire une demande de subvention par courriel à pclement@golfquebec.org;
- b) Les demandes sont acceptées par courriel à partir du 18 mai à 8 h, jusqu'au 12 juin à 17 h.**
- c) Le nombre de subventions est limité. Les demandes seront évaluées et attribuées selon le principe de première arrivée, première servie.

Pour compléter votre demande, vous devrez :

- d) Fournir une lettre de recommandation du professionnel de la PGA du Canada qui soutient votre candidature ou d'un membre de la direction du club;
- e) Fournir une preuve d'inscription et de participation à la formation pour recevoir le montant de la subvention.

Précisions :

- a) Le montant de la subvention est de 300 \$;
- b) Il vous faudra payer le montant des taxes;
- c) Le nombre de subventions est limité;
- d) Un maximum d'une subvention par club.

**POUR VOUS INSCRIRE À LA FORMATION,
VOUS DEVEZ CONTACTER LA PGA DU CANADA.**